PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

MISE A JOUR N° 11
2025

IRIGNY

ANNEXE
C.4.3.1 – Périmètres reportés



MÉTROPOLE GRAND LYON

Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés

(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)

Irigny

1 Périmètres de secteurs sauvegardés

- Néant

2 Périmètres de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

- Néant

3 Périmètres de programmes d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

- Néant

4 Périmètres dits "périmètres d'études"

- Néant

5 Périmètres de droit de préemption urbain (D.P.U.) renforcé

- Néant

6 Périmètres de zones de préemption dans les espaces naturels sensibles (E.N.S.)

- Néant

7 Projet urbain partenarial (P.U.P.)

- Néant

8 Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (P.E.N.A.P.)

- Secteur «des Plateaux du Sud Ouest», approuvé par délibération du Conseil Général du Rhône en date du 14.02.2014 renommé secteur «Lônes et Coteaux du Rhône» approuvé par délibération de la Métropole de Lyon en date du 11 mars 2024.

9 Réseaux de chaleur urbains

- Néant

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés

(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)

Irigny

10 Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S.)

Site	Date arrêté préfectoral	Identifiant	Adresse	Références cadastrales
PCKUK	15/11/2018	69SIS01940	ZAC d'Yvours route d'Irigny (sur les communes d'Irigny et de Pierre-Bénite)	AD 10, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 38, 39, 176, 210, 212, 214, 218, 260
COVED	24/06/2022	SSP00064670101	Rue du Broteau	AD 41, 43, 44, 49, 50, 51, 54, 55, 72, 73, 75, 76, 79, 80, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 132, 134, 143, 145, 146, 147, 220, 221, 241, 242, 252, 253, 254, 255

11 Périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial (UNESCO)

- Néant

12 Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)

- Néant

13 Périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité soumis au droit de préemption commercial et artisanal

- Délibération du Conseil Municipal, en date du 30 septembre 2021.